

## Formation CSE - CSSCT : missions en SANTE et SECURITE

### PUBLIC CONCERNÉ

Représentants du CSE  
élus membres de la CSSCT

### DURÉE

5 jours

### COMPÉTENCES VISÉES

Formation réglementaire  
obligatoire pour élus membres  
CCSCT ou premier mandat CSE

### PRÉ-REQUIS

Membres du CSE  
élus membres de la CSSCT

### TARIF

Tarif (exonéré de TVA)  
et formation sur mesure: nous  
contacter

### DÉLAI D'ACCÈS

2 semaines

### INTERVENANTE

Edwige Kpodéhoun est experte en  
accompagnement, coach  
certifiée et spécialisée dans le  
monde du travail et les profils  
atypiques  
Elle a exercé 20 années dans les  
activités bancaires et financières,  
en charge de l'éthique et du  
contrôle.

### INSCRIPTION et INFORMATIONS

numinacoaching@gmx.com

Objet: INFO FORMATION

### FINANCEMENT

Personnel ou Plan de  
développement des compétences  
FAF/OPCO

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre légal en matière de santé, sécurité et conditions de travail.
- Comprendre les missions et le fonctionnement du CSE et de la CSSCT.
- Identifier les acteurs internes et externes de la prévention.
- Analyser et anticiper les risques professionnels.
- Prévenir et agir face aux risques psychosociaux

### LE PROGRAMME

#### Cadre légal et obligations de l'employeur

- Principes de prévention, DUERP, programme annuel.
- Responsabilité de l'employeur (obligation de sécurité, faute inexcusable)

#### Missions du CSE et de la CSSCT

- Expression collective des salariés
- Contribution à la santé, sécurité et conditions de travail
- Fonctionnement, réunions, moyens et expertises

#### Acteurs de la prévention

- Services de santé au travail
- Inspection du travail, CARSAT et autres partenaires

#### Analyse et prévention des risques professionnels

- Identification des risques, droit d'alerte et droit de retrait
- Enquêtes, suivi et exploitation du Document unique

#### Risques psychosociaux (RPS)

- Facteurs de risques et conséquences.
- Méthodes d'identification et moyens d'action internes et externes

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Encadrement par un formateur et/ou coach
- Alternance de pratique et de théorie dans le cadre de l'apprentissage
- Autodiagnostic, tests de style de leadership, outils de réflexion individuelle
- Séquence de progression sous forme de questionnaires et d'exercices individuels

### MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- Attestation de présence
- Questionnaire de satisfaction
- Quizz d'évaluation des connaissances
- Prise de contact à J+3 mois pour savoir où en est le stagiaire et faire un point d'avancement.



### ACCESSIBILITÉ

La prestation est ouverte à tout public.

Pour les personnes souffrant d'un handicap et le signalant à l'inscription, une solution d'adaptation ou de remplacement sera systématiquement recherchée.

Septembre 2025



## Conditions générales de vente

### **1- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION**

Toute commande de prestation à Numina Coaching et Expertises implique, pour le Client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

### **2- DOCUMENTS CONTRACTUELS**

L'achat de prestation à Numina Coaching et Expertises prend l'une des formes suivantes : un bon de commande émis par le Client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable, une convention de formation professionnelle, un contrat de prestation de service.

### **3- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE FORMATION**

Les formateurs agissant pour le compte de Numina Coaching et Expertises s'engagent sur une obligation de moyens et font diligence pour mettre tout leur art et leur savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

A l'issue de la formation, les formateurs de Numina Coaching et Expertises remettent au Client une attestation de présence ou d'assiduité pour chacun des participants.

### **4- OBLIGATIONS DU CLIENT**

- Dès la passation de la commande, Numina Coaching et Expertises fait parvenir au Client le contrat de prestation ou la convention de formation en double exemplaire. Le Client s'engage à retourner à Numina Coaching et Expertises un exemplaire signé de ce document dans les plus brefs délais, et avant le début de l'intervention. La remise de ce document doit être accompagnée du paiement intégrale de la prestation.
- Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Numina Coaching et Expertises l'attestation de prise en charge.
- S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à Numina Coaching et Expertises 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Numina Coaching et Expertises (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à Numina Coaching et Expertises si le Client renonce à la formation.
- En cas de formation sur site, le Client met à la disposition de Numina Coaching et Expertises, l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec Numina Coaching et Expertises, et s'assure de leur présence.

### **5- PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS**

- Tous nos prix sont indiqués TTC. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires.
- Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou, si l'opération se déroule sur plusieurs mois, en fin de mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois.
- Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de plein droit pour frais de recouvrement fixée à 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par Numina Coaching et Expertises.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Numina Coaching et Expertises se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

### **6- REGLEMENT PAR UN OPCO**

Il appartient au Client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

### **7- CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT**

- Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Il est entendu que les sommes payées par le Client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si Numina Coaching et Expertises organise dans les 3 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.
- Lorsque, par suite de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence en cours, y compris - au sens de l'article 1148 du Code Civil la maladie ou l'accident du formateur -, Numina Coaching et Expertises est dans l'impossibilité de réaliser la prestation prévue, le contrat conclu avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement des prestations effectivement réalisées par Numina Coaching et Expertises.

### **8- INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Numina Coaching et Expertises en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Numina Coaching et Expertises pour les besoins desdites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Numina Coaching et Expertises.

### **9- PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Client, Numina Coaching et Expertises, et les formateurs, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Numina Coaching et Expertises et les formateurs se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

### **10- LOI APPLICABLE**

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Numina Coaching et Expertises et le Client relèvent de la Loi française. Le fait pour Numina Coaching et Expertises de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **11- DISPOSITION DE MEDIATION DES LITIGES DE CONSOMMATION**

Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et suivants et R612-1 et suivants, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente et/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de notre service client, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contactera l'ANM CONSOMMATION soit par courrier en écrivant au 2 rue de Colmar 94300 Vincennes (en précisant obligatoirement en sus de ses propres coordonnées, du numéro de téléphone et de l'adresse mail de Numina Coaching et Expertises) soit par sur notre site en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante <https://www.anmconso.com>. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'ANM CONSOMMATION par téléphone 01 58 64 00 05, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

### **12- ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la résidence du Client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Numina Coaching et Expertises qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

### **13- ELECTION DE DOMICILE**

L'élection de domicile est faite par Numina Coaching et Expertises à son siège social.